

Rapport du MISE pour le plénum du 16 juin 2009

1. et 2. : RAS

3. Les comptes 2008 :

Messieurs les présidents de la commune et du conseil général, messieurs les conseillers communaux, madame et messieurs de l'administration, collègues du conseil général, représentant de la presse et membres du public bon soir.

Le groupe du MISE a étudié les comptes 2008 de la commune. Le degré d'autofinancement de 81,13% est bon si l'on tient compte des gros investissements consentis. Il est qualifié par l'Etat du valais de « bien ».

Comme relevé par la commission de gestion les comptes de la municipalité correspondent aux postes budgétés exception faites du local du feu et de la part des charges FMdF.

A ce propos il nous est difficile, malgré l'explication fournie dans le message de la commune, de comprendre l'augmentation non budgétée des charges d'exploitation des FMdF.

Nous tenons également à soulever que le montant net des crédits supplémentaires pour la bibliothèque n'a pas été mentionné.

Cela étant, le groupe du MISE est satisfait de l'état des comptes de la commune.

Il est à noter que les charges de fonctionnement de la commune vont augmenter dans un avenir tout proche, notamment celles liées aux nouveaux bâtiments. Il faudra être attentif à leur maîtrise. En effet, la commune grandit et l'adaptation des services communaux sera inévitable pour d'une part conserver un service public de qualité et adapter les services à la croissance de la commune.

L'économie et le monde politique suisse parlent d'un éventuel plan de relance fédéral. Des opportunités financières existent déjà notamment pour le développement des énergies renouvelables. La commune de Fully a-t-elle aujourd'hui des projets de cet ordre ?

Dans ce sens, nous appuyons le souhait de la commission de gestion d'établir le catalogue des investissements prévus par la commune et de projets potentiels.

En conclusion le groupe MISE remercie vivement le personnel communal, le conseil communal et les Services industriels pour leur travail et la bonne gestion des comptes. Nous souhaitons qu'ils poursuivent dans cette voie.

4. Contrat de confiance entre conseil communal et le conseil général

Le MISE soutien le contrat de confiance entre le conseil communal et le conseil général pour des engagements non prévus jusqu'à hauteur de 100'000.- francs par année. Cette convention permettra au conseil communal de réagir rapidement pour l'achat de biens immobiliers qui profiteront à la commune, tels des places de rencontre, des places de jeux, des parkings ou bâtiments d'intérêt général.

Toutefois, nous souhaiterions obtenir de la part du conseil communal, que celui-ci fixe un délai, permettant d'informer le bureau du conseil communal et la commission de gestion de l'utilisation du montant. Nous imaginons qu'un délai d'un mois s'avérerait raisonnable.

5. Statuts de l'association des communes intéressées à l'assainissement de la plaine du Rhône Riddes - Martigny.

Le MISE demande s'il existe une association similaire pour le canal de Fully-Saillon. Et si elle fait partie des partenaires impliqués dans la sécurisation du canal qui nécessite des aménagements et éventuellement des modifications de zone.

Le MISE se prononcera en fonction de la réponse de la municipalité.

6. 7. 8. : RAS pour l'instant

Le rapporteur du MISE, Vincent Günther